



COMMUNE DE  
**PEISEY-NANCROIX**  
SAVOIE - FRANCE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2018

### COMPTE-RENDU

---

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Georgette NALESSO et Charlotte THOMPSON. Messieurs Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Madame Guillemette COUTTET. Monsieur Franck CHENAL.

---

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le procès-verbal du 15 janvier 2018.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

##### **1. Convention de partenariat avec ADS relative à l'accès au domaine nordique pour la saison d'hiver 2017/2018**

Comme chaque année, une convention est proposée entre la Commune et ADS permettant l'accès de la clientèle d'ADS sur le site nordique. Tout titulaire d'un titre de transport sur remontées mécaniques PARADISKI 6 jours pourra ainsi bénéficier d'un accès gratuit avec la remise d'un badge 1 journée et le prêt du matériel. Cette offre est valable la journée précédent et suivant la validité du titre ainsi que la période de validité de ce titre.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention dans ces termes.

##### **2. Approbation de la promesse d'échange avec Monsieur SILVIN Norbert**

L'EPFL a formulé une promesse d'échange avec Monsieur SILVIN Norbert pour l'achat de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m <sup>2</sup> )	Classement PLU
LE PARCHER	ZC 50	2 529 m <sup>2</sup>	Ns

Le montant total est de 7 587 € pour une surface totale de 2 529 m<sup>2</sup>.

En échange de la promesse de vente pour la parcelle cadastrée ZC 50 avec Monsieur SILVIN Norbert, une promesse d'achat a été signée sur la parcelle ZH 232 située à Moulin d'une surface de 70 m<sup>2</sup> pour un montant de 7 587 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'achat de la parcelle précitée et valide la promesse d'échange avec Monsieur SILVIN Norbert.

### ***3. Approbation de la convention relative à la mise en œuvre de la mission temporaire d'archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie***

En 2017, un archiviste mis à disposition par le centre de Gestion de la SAVOIE a procédé à l'archivage des documents communaux. Cette mission n'a pas été suffisante pour traiter l'ensemble des archives communales.

Il a donc été demandé au Centre De Gestion de la SAVOIE de bien vouloir mettre à nouveau à la disposition de la Commune un archiviste pour une deuxième mission de tri et d'archivage des documents stockés en mairie.

Dans cette perspective, une convention pour une mission d'une durée de 15 jours à compter du 04 avril 2018 est proposée pour un coût de 190 € par journée de travail et les frais de déplacements.

A l'unanimité, le Conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la mise en œuvre de la mission temporaire d'archivage.

### ***4. Approbation de la convention d'adhésion au service Interim-remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie***

Le Centre de Gestion de la Savoie propose aux collectivités un service intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service.

L'adhésion à cette convention est gratuite et permet à l'employeur territorial d'avoir recours à ce service.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service Interim-remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

### ***5. Approbation d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie***

Le Centre de Gestion de la Savoie propose un service de médecine préventive qui assure le suivi médical de 14 000 agents. La convention d'adhésion de la Commune est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Le CDG propose de renouveler la convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 6 ans. Le taux de cotisation applicable s'élève à 0,36 % de la masse salariale.

Une convention présente le fonctionnement et l'organisation de ce partenariat entre la Commune et le CDG.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer la convention.

**6. Signature de la convention avec l'association des parents d'élèves de Peisey pour la vente d'objets par le personnel du centre nordique pour la saison 2017/2018**

Comme chaque année, pour permettre la vente d'objets par les employés du site nordique pour le bénéfice de l'association des parents d'élèves de Peisey, il convient d'établir une convention entre l'association des parents d'élèves de Peisey et la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec les parents d'élèves.

**7. Approbation de la demande de défrichement par GEG sur les parcelles du Ponthurin**

GEG demande de reporter cette délibération car les parcelles concernées par les travaux de défrichement en vue de la création de la centrale hydroélectrique sur le Ponthurin restent à définir précisément.

**II/ FINANCES**

**8. Approbation des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2017**

Les comptes de gestion sont les comptes budgétaires tenus par la Trésorerie. Après vérification, ces comptes de gestion en 2017 sont identiques aux comptes administratifs.

A l'unanimité, le Conseil municipal délibère pour valider ces comptes de gestion du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2017.

**9. Indemnité de Conseil allouée aux comptables du trésor pour l'année 2017**

Par arrêté ministériel du 16/12/1983, il a été institué une indemnité de conseil, susceptible d'être attribuée par chaque Collectivité Locale et Etablissement Public Local aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Un courrier émanant de Madame Rachel DURAND, Trésorière d'Aime a été adressé en mairie pour soumettre ce principe au vote du Conseil Municipal aux fins de lui allouer l'indemnité de conseil au titre de 2017.

Dès lors, et comme le prévoit l'article 3 de l'arrêté suscité, il convient de délibérer annuellement afin de valider le fait d'attribuer pour 2017, l'indemnité allouée à Mme DURAND s'élevant à 723,80 € brut soit 654,84 € net pour l'année 2017.

(Rappel : 740,80 € brut au titre de 2015 et 708 € en 2016 lui avaient été versés).

Avec 5 voix contre, le Conseil Municipal valide l'indemnité de Conseil allouée aux comptables du trésor pour l'année 2017.

**III/ RESSOURCES HUMAINES**

### **10. Création d'un poste scolaire de renfort au service de panier-repas**

Dans la perspective de prévoir 3 personnes encadrantes au service de panier-repas en ayant recours à 1 seule personne de la Garderie durant les vacances scolaires du mois de février, il est proposé de créer un poste dans les conditions suivantes :

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 8 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 26/02/2018 au 09/03/2018 inclus

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le poste proposé.

### **11. Validation du service de Micro-crèche et création des postes de Directrice et de sous-directrice**

Laurent TRESALLET observe que Véronique BELLENGIER est présente afin d'effectuer un bilan du service de micro-crèche réalisé à l'automne dernier.

Le bilan est conforme aux prévisions avec un montant de dépenses de 22 534 € et des recettes s'élevant à 15 091,62 €.

Le coût de ce service à l'automne 2017 était donc de 7 442,82 €.

Sur les 10 places proposées à la micro-crèche, 20 familles sont concernées sur le territoire.

L'ouverture de ce service à l'année nécessite de créer les postes comme suivant :

Poste de Directrice

Grade : Puéricultrice

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2021

Poste de sous directrice

Grade : Educateur de Jeunes Enfants

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la création de ce service avec la création de deux postes tels que proposés.

## **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

Concernant les délibérations relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux de la ruelle TODESCO, Laurent TRESALLET explique que ces travaux devront être confirmés lors du vote du budget.

### **12. Approbation de la convention avec Orange relative aux travaux d'aménagement du réseau de télécommunication ruelle Todesco**

Dans le cadre du projet d'amélioration esthétique (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques) au niveau de la ruelle Todesco, le réseau téléphonique, propriété d'Orange nécessite de signer une convention entre la commune et Orange.

Orange prend en charge une partie des études d'exécution, la pose des câbles en souterrain et la dépose de l'aérien.

La commune de Peisey-Nancroix prendra en charge le génie civil (chambres, fourreaux, coffrets,...) pour un montant estimatif de 11 199,75 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la signature de la convention proposée.

### ***13. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le renouvellement du réseau d'eau potable ruelle Todesco à Peisey***

Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable Ruelle Jacques TODESCO –PEISEY, l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération pour la partie « renouvellement du réseau d'eau potable » est estimée à 66 139.10 €/HT répartis ainsi :

- Installation de chantier et travaux préparatoires : 8 490.00 €/HT
- Travaux d'alimentation en eau potable : 55 684.10 €/HT
- Contrôle qualité et plan de récolement : 1 965.00 €/HT

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 30 %, soit 19 841.73 €
- Autofinancement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 46 297.37 €, soit 70% restant.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le renouvellement du réseau d'eau potable ruelle Todesco à Peisey

### ***14. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le renouvellement du réseau d'eaux usées et mise en séparatif ruelle Jacques Todesco***

Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eaux usées, Ruelle Jacques TODESCO – PEISEY, l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération pour la partie « renouvellement du réseau d'eaux usées » est estimée à 31 958.10 €/HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 30 %, soit 9 587.43 €
- Autofinancement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 22 370.67 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le renouvellement du réseau d'eaux usées et mise en séparatif ruelle Jacques Todesco.

### ***15. Convention de groupement de commande avec le SDES, avenant de transfert total de la maîtrise d'œuvre de la commune vers le SDES et convention de mandat valant convention financière concernant l'enfouissement des réseaux secs ruelle Jacques Todesco à Peisey***

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

L'opération est située secteur de la Ruelle Jacques Todesco, réseau BT (90 ml).

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seul(e)s prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 67 306 € TTC. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 45 000 € concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention de groupement de commande avec le SDES, avenant de transfert total de la maîtrise d'œuvre de la commune vers le SDES et convention de mandat valant convention financière concernant l'enfouissement des réseaux secs ruelle Jacques Todesco à Peisey.

#### ***16. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie***

La commune souhaite réaliser à partir de cette année les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie.

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération pour la partie « renouvellement du réseau d'eau potable » est estimée à 786 939 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 30 %, soit 236 081,70 €
- Auto-financement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 550 857,30 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie.

#### ***17. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'extension du réseau d'eaux usées sur les hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie***

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées pour desservir les hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie, l'estimation prévisionnelle du coût de l'opération pour la partie « extension du réseau d'eaux usées » est estimée à 975 236 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux (taux médian 15 % plafonné à 30 000 €) : 30 000,00 €
- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 30 %, soit 292 570,80 €
- Auto-financement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 649 665,20 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'extension du réseau d'eaux usées sur les hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie.

#### ***18. Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) pour l'extension du réseau d'eaux usées et la réfection du réseau d'eaux pluviales des hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie***

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, de réfection des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs sur le hameau de Nancroix, la Commune sollicite l'aide de l'Etat à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2018, et ce pour les chapitres suivants :

- Chapitre assainissement (catégorie 5 de la DETR) : extension du réseau d'eaux usées et réfection du réseau d'eaux pluviales

Le tableau ci-après présente les montants prévisionnels des travaux.

Tranche	Nancroix (TC 2)
Montant prévisionnel travaux réseau d'eaux usées (A)	378 479,5 €
Montant prévisionnel travaux réseau d'eaux pluviales (B)	416 794,7 €
<b>Montant total des travaux d'assainissement (en € HT) (A) + (B)</b>	<b>795 274,2 €</b>

Le montant total de l'opération pour les chapitres « Eaux usées » et « Eaux pluviales » est estimé à **795 274,20 € HT.**

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Dotation de l'Equipement des Territoires Ruraux (taux médian 15 % plafonné à 30 000 €) : 30 000,00 €
- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 30 % sur le réseau d'eaux usées, soit 113 544,00 €
- Auto-financement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 651 730,20 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) pour l'extension du réseau d'eaux usées et la réfection du réseau d'eaux pluviales des hameaux de Nancroix, Passieu et La Chenarie.

### ***19. Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2016-2017***

Le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Pour la commune de Peisey-Nancroix, la facturation des consommations d'eau potable étant réalisées sur la période allant du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, le rapport est également basé sur cette période.

Le RPQS pour l'exercice 2016/2017 est présenté au conseil municipal. Les principales évolutions dans les indicateurs sont les suivantes :

#### 1. Eau potable

Le volume d'eau facturé reste stable (111 000m3 en 2016/2017 contre 110 000m3 en 2015/2016)

Le rendement du réseau stagne (56.6% en 2016/2017 contre 56.3% en 2015/2016) ; les travaux entrepris en 2017 concernaient des secteurs moins fuyards ; les projets de remplacement du réseau à Nancroix (fuites de 2.5m3/h) et aux Arches (fuites de 2.2 m3/h) devraient pouvoir augmenter significativement le rendement dès 2018. Pour rappel, l'objectif réglementaire est de 69.19%.

Le taux de renouvellement qui passe de 1.11 % à 2.56 %, résultat des investissements réalisés depuis 2016 sur La Chenarie, Moulin, Peisey et entre Moulin et Nancroix.

## 2. Eaux usées

Les indicateurs sont stables par rapport à l'an dernier ; seul le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'eaux usées a sensiblement augmenté pour atteindre 542 (prise en compte des abonnés de la partie amont de Moulin raccordés fin 2016).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2016-2017.

## **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ Prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 26 février 2018 à 20h00.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***